

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTRE DE LA PROSPECTIVE ECONOMIQUE
ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES
FEMMES ET LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE
AU SAHEL (SWEDD)

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

وحدة. عمل. تقدم



SWEDD TCHAD

**PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE
DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL**

**TERME DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE
GENRE (VBG) DU PROJET SWEDD+**

Septembre 2023

1. Contexte et Justification du poste :

Le Tchad bénéficie du nouveau Projet régional pour l'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique en Afrique subsaharienne Plus (SWEDD+) qui s'appuie sur le projet SWEDD 2 (Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel) et permettra d'intensifier les interventions. Ce nouveau projet qui va de 2024 à 2028 englobe le Burkina Faso, le Tchad et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui participent également au projet SWEDD2 en cours et couvrira également le Sénégal, la Gambie et le Togo

Au Tchad, Le SWEDD+ continuera dans les douze (12) provinces couvertes par l'actuel Projet SWEDD2 (le Lac, le Hadjer Lamis, le Kanem, le Salamat, le Batha, le Wadi Fira, Borkou, l'Ennedi Est, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé et le Chari Baguirmi) pour mettre en œuvre des activités qui contribueraient à pérenniser les résultats obtenus. Parallèlement, le Projet SWEDD+ sera étendu à cinq (5) nouvelles provinces, à savoir les provinces du Bahr El-Gazel, de l'Ennedi Ouest, du Ouaddaï, du Guera et du Mandoul pour porter le total des provinces bénéficiaires à 17 sur vingt-trois provinces du Tchad.

En raison du fait que 35% de femmes dans le monde ont été survivantes de violences physiques et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013), la Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

La mise en œuvre du projet SWEDD+ peut aggraver le risque des VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières,

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES) 3 contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Ces normes renseignent les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;

- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information ;

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un (e) Expert(e) en VBG, y compris l'EAS et le HS, qui sera chargé (e) d'appuyer le SWEDD+ dans la prévention, l'atténuation et la réponse à ces risques dans le cadre de sa mise en œuvre.

2. Identification du poste :

Titre : Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) y compris les EAS et HAS du Projet SWEDD+

Entité : Unité de Gestion du Projet (UGP)

Superviseur immédiat : Coordonnateur National du SWEDD+

3. Sommaire du profil du poste

Sous l'autorité du Coordinateur National du Projet SWEDD+ et la supervision du Chargé des Opérations Techniques, le ou la Spécialiste en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives à l'identification, la gestion et atténuation des risques des VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du SWEDD+ et cela conformément aux procédures en vigueur de la Banque Mondiale.

4. Principales tâches du (ou de la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG)

⋮

Le ou la spécialiste en VBG est chargé de l'exécution des tâches qui se résument comme suit :

a) Identification des risques des VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour les deux projets :

- Contribuer à l'élaboration des éléments VBG relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents-cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; le Plan de Gestion de Main d'Œuvre (PGMO) ; le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ;
- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit réalisée et actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- Contribuer au suivi et à la mise en œuvre des éléments VBG des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du projet SWEDD+ tels que cités ci-haut.

b) Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

i. Supervision des contrats des prestataires :

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ;
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de EAS/HS du contractant soit prise en compte.

ii. Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière des VBG :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière des VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et la mise en œuvre des activités dans les zones d'intervention du projet ;
- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourrait comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ;
- Assurer la coordination en matière de cartographie des services VBG pour l'ensemble des projets de la Banque notamment par l'utilisation de l'outil Kobotool et veiller à la disponibilité d'une base des données sur les services ;
- Servir de courroie de transmission entre la coordination des projets de la Banque et la coordination nationale de lutte contre les VBG auprès du ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale ;
- Assurer, avec l'appui des consultants spécialistes, le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long de la mise en œuvre du projet, notamment à l'endroit du personnel des ONG de mise en œuvre, du personnel de l'UGP, ainsi que les acteurs communautaires sur les thématiques des risques des VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP

iii. Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :

- Assurer en collaboration avec l'ONG VBG, la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;

- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes de EAS/HS.

iv. Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres experts de l'UGP, notamment les deux Spécialistes en mesure de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
- Participer aux réunions périodiques de coordination du mécanisme de coordination des VBG organisées par le Ministère en charge des questions des VBG ;
- Coordonner les feedbacks des comités de gestion de plaintes et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention aux activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre du SWEDD+.

b) Suivi et évaluation :

i. Suivi des activités et indicateurs divers :

- Mettre en place un plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de EAS/HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation du projet, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui lui permettra de collecter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
- Appuyer en collaboration avec l'ONG VBG, le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de EAS/HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Sur base des informations collectées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation du personnel de terrain et aussi du personnel du projet ;
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS.

ii. Analyse des données et activités :

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;

- Proposer des ajustements au paquet d'activités de prévention et gestion des cas de EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

c) **Rapports**

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS du projet et des prestations/fournisseurs et des consultants d'appui ;
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG/EAS/HS dans lesdits rapports.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée.

5. Profil du/de la candidat(e)

- Détenteur (-trice) d'un Diplôme de Bac+5 (Master) en Sociologie, en Psychologie, en droit, ou sciences sociales, ou toute autre discipline pertinente similaire ;
- Au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle globale ;
- Au moins deux (2) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes(s) des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Une bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale du Tchad en matière des VBG ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

Les candidatures féminines sont fortement encouragées de manière générale.

6. Durée du Contrat

Il sera proposé à l'intéressé (e) un contrat de Consultant pour une période de Cinq (05) ans, renouvelable après évaluation de performance jugée satisfaisante. A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions des Clauses dudit contrat, le Contrat prendra fin au 31 Décembre 2028.

7. Lieu d'affectation et Rémunération

Le lieu d'affectation du Consultant est l'UGP SWEDD-Tchad à N'Djaména, avec des déplacements dans la zone d'intervention du projet.

Au cours de la période, le ou la Spécialiste en Sauvegardes Environnementales percevra des rémunérations mensuelles dont le montant est fixé d'un commun accord avec le Projet, conformément à la réglementation. Ces montants seront imputés aux ressources mises à disposition par la Banque Mondiale